

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 14

Membres présents : 11

Membres votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 décembre à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 Novembre 2025.

**PRESENTS** : Mmes et MM. ROUGIER R., GROS B., DESCOURVIERES R., OZENNE N., GOURSAUD Ch., COUTANT M., LAVAUZELLE I., ROCHE Ch., GUENE F., ROCHE D., JOULIA G.

**POUVOIRS** : M. BEAULIEU C. à Mme LAVAUZELLE I., Mme FREMERY C. à M. ROCHE D. – Mme TERNET C. à Mme OZENNE N.

Madame Martine COUTANT a été élue secrétaire de séance.

### DELIBERATION N° 2025-08-02 : LOCATION DES DIFFERENTES SALLES COMMUNALES – TARIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose de deux salles ( salle des associations et salle polyvalente) qui peuvent être louées à des particuliers ou associations qui en font la demande. L'utilisation de ces deux salles est soumise à l'établissement d'un contrat de location qui fixe les conditions matérielles et financières d'utilisation.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de location et le montant des différentes cautions fixés par délibération du 03/10/2017 et revalorisés par délibération en date du 15/11/2022

#### Salle des associations située Allée . DELAGE – 16420 BRIGUEUIL

- 130,00€ pour les habitants de Brigueuil
- 190,00€ pour les personnes extérieures
- Caution : 100,00€

#### Salle polyvalente située 7 rue François Deguercy 16420 BRIGUEUIL

##### Sans utilisation de la cuisine

- 320,00€ pour les habitants de Brigueuil
- 400,00€ pour les personnes extérieures

##### Avec utilisation de la cuisine :

- 350,00€ pour les habitants de Brigueuil
- 430,00€ pour les personnes extérieures

Pour l'utilisation de la salle polyvalente les cautions suivantes seront demandées :

- 200,00€ pour la location de la salle
- 100,00€ pour l'utilisation de la vaisselle
- 100,00€ pour l'utilisation du vidéo projecteur

Monsieur le Maire propose de conserver ces montants pour l'année 2026 et sollicite l'avis du conseil municipal.

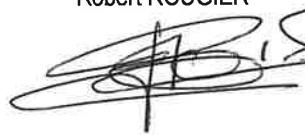
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE DE CONSERVER** pour les deux salles communales (salle des associations et salle polyvalente) les tarifs de locations et les montants des différentes cautions mentionnées ci-dessus pour l'année 2026

Les produits seront encaissés au compte 752 du budget principal de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Robert ROUGIER



MAIRIE DE BRIGUEUIL  
17 (Charente) R.F.